



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2016/054

Protocole transactionnel
Camping de Millau-plage

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 30 mars 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mars 2016
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER pouvoir à Daniel DIAZ, Sylvie AYOT pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Patrice GINESTE, Frédéric FABRE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code civil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967,

Vu la délibération n° 220/2011 du 15 décembre 2011 portant convention d'occupation du terrain « Millau-plage »,

Vu la convention d'occupation du domaine public signée avec la société Les Campéoles le 28 février 2012,

Considérant les difficultés d'exploitation rencontrées par la société Les Campéoles, notamment dues à l'inondabilité du terrain ;

Considérant la demande de la société Les Campéoles de résilier par anticipation la convention d'occupation du camping « Millau-plage » ;

Considérant que des négociations ont été menées entre la société Les Campéoles et la Ville pour trouver une solution équilibrée et amiable ;

Considérant qu'un protocole transactionnel a été rédigé et qu'un accord sur ses termes a été trouvé entre les parties ;

Considérant qu'il convient de le conclure ;

Aussi, après avis favorable de la commission municipale des finances en date du 9 mars 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes du protocole transactionnel ci-joint ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole ;
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté par : 25 voix pour
7 voix contre
(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL,
Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE,
Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC)
2 abstentions
(Pascale BARAILLE, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le 25 MARS 2016



**COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2016/055

**Convention de partenariat
avec la Communauté de
communes Millau Grands
Causses pour la création et
l'animation d'un FabLab**

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER pouvoir à Daniel DIAZ, Sylvie AYOT pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Patrice GINESTE, Frédéric FABRE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 30 mars 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mars 2016
Le Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Millau a pris l'initiative de la création d'un FabLab au sein d'un espace dédié aux Arts et Cultures numériques. Cette démarche s'inscrit en intérêts croisés, avec les compétences de développement économique de la Communauté de Communes Millau Grands Causses,

Considérant que les deux collectivités ayant fait du numérique et de ce projet un enjeu d'attractivité du territoire, elles ont décidé de s'associer pour créer un FabLab, baptisé MILLAULab,

Considérant que la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées a lancé un appel à projet pour la création de FabLab, afin de mailler le territoire régional de structures permettant aux publics de bénéficier d'un accès à la création numérique, en mobilisant des aides européennes des fonds FEDER pour ces structures innovantes,

Considérant que la convention soumise au présent Conseil vise donc à établir les dispositions matérielles et financières dans lesquelles la Ville de Millau et la Communauté de Communes de Millau Grands Causses entendent favoriser la création du FabLab de Millau.,

Considérant que pour ce faire, la Ville, après avoir procédé à l'aménagement de locaux situés dans les bâtiments du CREA au plan de l'accessibilité et des économies d'énergie, prendra en charge le volet fonctionnement et Animation, soit pour la période 2016 – 2018 :

- les frais de logement, chauffage et nettoyage valorisés à 12 900 €
- l'animation de la structure pour 12 500 €, affiches, dépliants, branchement réseaux, abonnements, etc...
- les prestations de FabManager pour une valeur maximum de 37 500 €

Considérant que pour sa part, La Communauté de communes de Millau Grands Causses prendra en charge le volet investissement et la mise à disposition du matériel aux usagers, soit pour la période 2016 - 2018 :

- Le choix et l'acquisition de l'équipement informatique et en machines numériques du FabLab, son renouvellement, pour un montant total de 79 200 € HT,
- La mise à disposition de ce matériel auprès des utilisateurs qui permettra de doter le FabLab, et de mettre ces ressources techniques à la disposition des publics (entreprises, scolaires, individuels),

Considérant que par ailleurs, la Ville a été désignée comme chef de file pour solliciter auprès des partenaires financiers l'ensemble des aides, en investissement et en fonctionnement, nécessaires à l'accomplissement de ce projet, selon la répartition suivante :

Recettes – Volet investissement

Communauté de Communes de Millau Grands Causses	24 100 €	30 %
Région Languedoc Roussillon- Midi-Pyrénées EUROPE / FEDER	39 600 €	50 %
Conseil Départemental de l'Aveyron	15 500 €	20 %
TOTAL	79 200 €	100 %

Recettes – Volet Fonctionnement / Animation

Ville de Millau	15 000 €	30 %
Région Languedoc Roussillon- Midi-Pyrénées EUROPE / FEDER	20 500 €	41 %
Conseil Départemental de l'Aveyron	14 500 €	29 %
TOTAL	50 000 €	100 %

Considérant que la Ville, Chef de file, destinataire des financements sollicités, sera amenée à opérer le reversement des subventions d'investissement à la Communauté de Communes, au prorata du montant qui aura pu être obtenu des partenaires,

Considérant qu'enfin, une convention tripartite de mise à disposition des locaux et du matériel sera établie en temps voulu, selon des modalités à définir, entre la Ville, la Communauté de Commune et l'association Crealab, à qui les deux partenaires souhaitent confier l'animation bénévole du FabLab,

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, après l'avis favorable de la commission Culture du 9 mars 2016 :

1. D'APPROUVER la création d'un FabLab à Millau,